

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2022-108

PUBLIÉ LE 10 MAI 2022

# Sommaire

## **DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP**

45-2022-05-01-00001 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE  
CONTENTIEUX SIP PITHIVIERS (3 pages)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2022-05-01-00001

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE  
CONTENTIEUX SIP PITHIVIERS

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

La responsable du service des impôts des particuliers de PITHIVIERS nommée intérimaire par publication le 25 avril 2022 au RAA Spécial n°45-2022-090

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ERNANDEZ Céline	GENÈST Christine
MASSONNEAU Christine	ROMER Aliska

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
DUCHENE Anita	B	200 €	3 mois	2 000 €
PIET Elodie	AAP	200 €	3 mois	2 000 €
FADIER Nathalie	AAP	Sans objet	3 mois	2 000 €
GAUCHET Sandrine	AAP	200 €	3 mois	2 000 €
GUILLOU Béatrice	AAP	200 €	3 mois	2 000 €

**Article 3** : Délégation de signature est donnée à compter du 1er mai 2022 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
DUCHENE Anita	Contrôleur	Sans objet	Sans objet	3 mois	2 000 €
FADIER Nathalie	AAP	Sans objet	Sans objet	3 mois	2 000 €
GENÈST Christine	AAP	2 000 €	2 000 €	Sans objet	Sans objet
GAUCHET Sandrine	AAP	Sans objet	200 €	3 mois	2 000 €
GUILLOU Béatrice	AAP	Sans objet	200 €	3 mois	2 000 €
ERNANDEZ Céline	AAP	2 000 €	2 000 €	Sans objet	Sans objet
MASSONNEAU Christine	AAP	2 000 €	2 000 €	Sans objet	Sans objet
ROMER Aliska	AA	2 000 €	2 000 €	Sans objet	Sans objet
PIET Elodie	AAP	Sans objet	200 €	3 mois	2 000 €

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOIRET.

Fait à Pithiviers, le 1<sup>er</sup> mai 2022

L'Inspectrice, Responsable du Service des Impôts des Particuliers de Pithiviers par intérim,

Signé : Valérie BARDELOT